



LOGEMENT SOCIAL ET ASCENSEUR : DES COMPOSANTES INDISSOCIABLES ?

Talissa MUPOY

Analyse ASPH 2018

¹ Photo de [Oskars Sylwan](#) sur unsplash

Logement social et ascenseur : des composantes indissociables ?

Analyse ASPH 2018



Analyse ASPH 2018 :

Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale, culturelle et économique

Éditrice responsable :

Ouiam Messaoudi

Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Logement social et ascenseur : des composantes indissociables ?

Introduction

Dernièrement, trop souvent, dans l'actualité, nous entendons des locataires de logements sociaux âgés ou en situation de handicap qui font face au dysfonctionnement de l'ascenseur de leur immeuble. Certains se voient contraints de rester coincés des jours, des semaines, parfois même des mois dans leurs logements, les amenant quelques fois à compromettre leur sécurité !

Les pannes d'ascenseurs ne prenant pas de vacances, l'actualité du printemps-été a été ponctuée de témoignages de victimes de ces pannes. Le problème dépasse nos frontières : en Angleterre, un homme à mobilité réduite ne disposant pas d'ascenseur pour accéder à son appartement situé à l'étage a recouru à un système de hissage le long de sa façade à l'aide d'une poulie².

Dans notre précédente analyse portant sur le logement social, nous avons établi que pour une partie du public sujet au handicap, le logement social, en raison de son loyer adapté aux revenus des ménages, est parfois la seule issue leur permettant d'accéder à un logement décent, mais au prix d'une longue attente. Le combat ne semble donc pas gagné une fois le logement attribué³, d'autres revendications sont de ce fait à porter, et d'autres questions sont à se poser et à exposer.

La présente analyse fera écho à quelques situations – malheureusement parmi tant d'autres– auxquelles notre public a été confronté en tant que locataires de logements sociaux. Nous reviendrons donc sur la fonction qu'est sensée occuper le logement dans la vie de tout individu et en quoi toute perturbation de son fonctionnement peut en entraver son objectif. Nous en viendrons à un focus sur certains faits écoulés durant l'année 2018 et sur les questions qui se soulèvent face à un problème d'accès au logement.

Un logement : clé d'un bien-être

Venons-en à une question essentielle : un logement, à quoi ça sert ? Le logement a notamment une fonction sociale. Dans son article '*La crise du logement : la fin d'un modèle*'⁴ M.-C. Jaillet-Roman explique en détail cette utilité fondamentale et ses différentes composantes. Disposer d'un logement, c'est « *retrouver un apaisement et de la tranquillité face à des conditions de vie plus éprouvantes et stressantes* »⁵. » Habiter quelque part permet également la construction de l'identité

² <https://wal.autonomia.org/article/a-defaut-d-ascenseur-un-chaisard-accede-a-son-domicile-via-une-poulie-en-facade>, consulté le 5 septembre 2018.

³ Voir notre précédente analyse : *Rupture de stock des logements sociaux !* via le lien suivant : <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2018-logements-publics-penurie-logements-sociaux.aspx>

⁴ M.-C. JAILLET-ROMAN, « La crise du logement : la fin d'un modèle ? », *Empan* 2005/4 (n°60), p. 74-81.

⁵ *Ibidem*, p.77.

sociale, de par la domiciliation et l'inscription à un réseau, « *celui tissé à partir du voisinage et de ses petites relations quotidiennes.*⁶ »

Un logement sain est donc une base non négligeable pour construire son identité et son réseau relationnel. Si nous élargissons cela au champ du handicap, disposer d'un logement décent et adapté se révèle être un important premier palier vers l'inclusion.

Au niveau du logement social ; la ministre wallonne du Logement Valérie De Bue, déclare sur son site internet officiel que « *les logements d'utilité publique doivent, de leur côté, retrouver leur rôle d'ascenseur social.*⁷ »

Le logement est un ascenseur social en ce sens qu'il permet un équilibre. Le 17 octobre dernier, journée mondiale de lutte contre la pauvreté, la Fondation du Roi Baudouin a d'ailleurs rappelé l'importance du logement social, qui est un « *levier essentiel pour pouvoir mener une vie stable, rester en bonne santé, chercher un travail.* » La fondation a par ailleurs attiré l'attention sur la problématique du manque de logements sociaux en Belgique.

Le logement social doit donc urgemment reprendre son rôle social d'ascenseur, de levier et de tremplin de vie, plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap en leur offrant des logements adaptés et abordables. En tant qu'association de défense, nous serions tentés d'ajouter au propos la déclaration suivante : les logements d'utilité publique doivent aussi retrouver le fonctionnement de l'ensemble de leurs ascenseurs !

En effet, de manière trop récurrente, des personnes handicapées et/ou âgées témoignent dans les médias de situations difficiles dans lesquelles elles se trouvent au sein de leur logement social : ascenseur en panne, logement non adapté sans mesure de déménagement envisagée, etc.

Arrêtons-nous un instant pour illustrer la situation sur des expériences rapportées dans les médias au cours de l'année 2018 ou par des personnes ayant fait appel à notre association.

Focus

Lodelinsart (Charleroi), janvier 2018

Pendant plus de trois mois, les habitants d'un immeuble social sont contraints d'utiliser les escaliers faute d'ascenseur, qui est en panne. Cependant, parmi eux, plusieurs locataires sont âgés de plus d'une septantaine d'années et ne sont plus en mesure de sortir de leur logement pour effectuer leurs activités et obligations de la simple promenade du chien de compagnie, aux courses ou aux visites médicales, etc.⁸

⁶ *Ibidem*, p.78.

⁷ <http://debue.wallonie.be/home/competences/logement.html>, consulté le 5 septembre 2018.

⁸ <https://www.rtl.be/info/vous/temoignages/alice-est-scandalisee-depuis-3-mois-les-ascenseurs-de-la-cite-chausteur-a-lodelinsart-sont-en-panne-et-des-locataires-ages-doivent-se-debrouiller--991401.aspx>, consulté le 15 octobre 2018.

Laeken (Bruxelles), mai 2018

Une haute tour de la Cité Modèle, comprenant 16 étages et abritant 96 familles, dont certaines sont constituées de personnes en situation de handicap, se retrouve également avec un défaut d'ascenseur. Situation plus que dramatique⁹.

Bruxelles, mai 2018

Monsieur D. contacte notre association parce qu'il se retrouve coincé depuis le mois de mars dans son appartement situé à l'étage, l'ascenseur étant défectueux depuis longue date. En effet, étant à mobilité réduite, Monsieur est dans l'impossibilité d'emprunter les escaliers. Le calvaire durera jusqu'en juin.

Juillet 2018

Un professionnel de la santé en formation nous contacte, craignant pour la santé mentale de patients dont il s'occupe : un couple de personnes âgées vivant au premier étage d'un appartement sans ascenseur. Le mari est en situation de handicap et ne sait plus sortir de chez lui.

Charleroi, août 2018

Les habitants d'appartements sociaux sont depuis 4 mois sans ascenseur. Ils sont contraints de s'adapter tant bien que mal à la situation et à prendre leur mal en patience étant donné que les réparations devraient s'effectuer dans un délai de ... 5 mois !¹⁰

Des questions se posent

Ces quelques situations témoignent des difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses personnes, sur de longues périodes, avec des conséquences fâcheuses et dangereuses. En effet, l'inaccessibilité et l'enfermement ont des impacts sur différents domaines de la vie des personnes en situation de handicap.

Sans possibilité de sortir de chez soi, comment simplement relever son courrier et y répondre ? Comment faire ses courses ? Comment se présenter aux rendez-vous médicaux chez le spécialiste ? Comment se procurer les médicaments nécessaires pour assurer ses soins de santé ? Par ailleurs, comment assurer la sortie des déchets ménagers ? Comment maintenir les liens sociaux avec l'externe, voir ses amis et ses proches ?

⁹ <https://bx1.be/bruxelles-ville/laeken-habitants-dune-tour-de-cite-modele-bloques-8-jours-ascenseurs/>, consulté le 15 octobre 2018.

¹⁰ <https://www.rtl.be/info/regions/hainaut/le-calvaire-des-habitants-d-un-logement-social-privés-d-ascenseur-depuis-4-mois-j-ai-86-ans-et-habite-au-6e-etage-video--1053395.aspx>, consulté le 17 octobre 2018.

Dès lors, nous nous interrogeons. Face à l'immobilité politique, que peut envisager une personne afin de trouver des alternatives et des solutions temporaires face à l'inaccessibilité de son logement ?

Les solutions existantes

Un réseau social fort

Les témoignages le mettent relativement en relief : les proches sont souvent les premiers à intervenir en cas d'immobilité au sein de l'habitation. Cette forme d'aide proche ne doit pas décharger les services des sociétés de logements sociaux (techniques, sociaux, direction ...) de leurs responsabilités.

En effet, nous pouvons largement imaginer que l'aide apportée par les membres de la famille, des amis et des voisins, peut, sur du long terme, empiéter sur la vie privée et professionnelle de ces derniers. Selon Aline Désesquelle et Nicolas Brouard, « *sachant que l'aide aux personnes dépendantes est très souvent apportée par une personne de la famille, on s'attend à ce que les personnes n'ayant pas de famille en mesure d'assurer cette aide, quelle qu'en soit la raison (absence de famille ou rupture des liens avec celle-ci, éloignement géographique, incompatibilité avec l'activité professionnelle, etc.), résident, toutes choses étant égales par ailleurs, plus fréquemment en institution.*¹¹ »

L'absence d'un réseau familial proche justifie-t-il pour autant d'en arriver à envisager la vie en institution ? N'y a-t-il pas la possibilité d'envisager d'autres solutions ? Vient alors la question d'une aide professionnelle.

Un réseau professionnel

À proprement parler, il n'existe pas de service destiné à faire sortir la personne de chez elle, surtout lorsque, à défaut d'ascenseur, la cage d'escalier est trop étroite, ou bien lorsque la personne ne sait pas l'emprunter.

Par ailleurs, plusieurs professionnels peuvent pallier la perte d'autonomie résultant de manière soudaine à une panne d'ascenseur. Les services d'aide aux familles et aux aînés peuvent alors assumer ce que l'analyse de la Fondation Nationale de Gérontologie désigne comme une « *fonction relais.*¹² »

¹¹ DESEQUELLE A., BROUARD N. (2003) Le réseau familial des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile ou en institution, *Population* (numéro 2), pages 201 à 227.

¹² VALLERY G., LEDUC S., (2010) Une analyse des emplois de services à domicile à destination des personnes âgées : compétences sociales et identités professionnelle des aides à domicile, *Gérontologie et société* (numéro 135), pages 213 à 237.

De la livraison de repas aux soins infirmiers, nombreux sont les services et professions pouvant s'effectuer au domicile. Toutefois, la multiplication de services va de pair avec la multiplication des coûts et des personnes présentes dans le domicile.

Des ressources financières

Les services à domicile dispensés par les services d'aide aux familles et aux aînés, bien qu'ils soient adaptés aux revenus du ménage, représentent un coût non négligeable pour certaines familles.

Différentes aides financières peuvent être utilisées pour financer ces différents services, notamment :

- L'allocation d'aide à la tierce personne : pour les personnes percevant des indemnités de maladie qui, à la suite de l'évaluation du médecin-conseil, sont reconnues comme ayant des difficultés à accomplir seules des actes de la vie quotidienne¹³
- L'allocation d'intégration : pour les personnes entre 21 et 65 ans dont la réduction d'autonomie est reconnue par la DGPH
- L'allocation d'aide à la personne âgée¹⁴ pour les personnes de plus de 65 ans, mais qui est en voie de disparition pour faire place à l'allocation forfaitaire via l'assurance autonomie.

En théorie donc, des aides précieuses, mais souvent limitées - parfois plus bas que le seuil de pauvreté- car elles se trouvent conditionnées à différents éléments (au niveau de l'autonomie, de la situation familiale, des revenus, etc.) et à un manque de volonté politique d'augmenter le montant des allocations. Pourtant malgré les montants parfois dérisoires, une rapide enquête effectuée par notre service **auprès de 44 personnes** bénéficiaires de l'allocation d'aide à la personne âgée révèle que la majorité des personnes interrogées utilisent cette ressource afin de financer leurs frais médicaux. En effet, à côté des besoins d'aides et de soins à domicile, le citoyen se voit de plus en plus contraint de dépenser une partie de son budget à des frais médicamenteux faute de remboursement adéquat!

Comment alors envisager un service à domicile qui va de la livraison de repas à la garde de la personne au sein de son logement, de manière optimale, alors que le portefeuille est déjà principalement sollicité par les soins médicaux ? En cas de panne d'ascenseur, à qui incombe la responsabilité, et donc le coût des aménagements à prévoir ?

D'autre part, nous avons précédemment pointé les conséquences d'un 'enfermement' au domicile les dangers sociosanitaires qui peuvent se présenter. Dès lors, il est utile de se demander si les services proposés peuvent répondre au besoin de la personne, au moment où il doit être comblé, par exemple en ce qui concerne la prise de médicament ou les courses alimentaires.

Des politiciens impliqués !

¹³ Pour plus d'information sur les conditions d'octroi et les modalités, consultez le site de l'Inami : [https://www.inami.fgov.be/fr/themes/incapacite-travail/salaries-chomeurs/Pages/aide-tierce-personne.aspx#En quoi consiste l'allocation pour aide d'une tierce personne ?](https://www.inami.fgov.be/fr/themes/incapacite-travail/salaries-chomeurs/Pages/aide-tierce-personne.aspx#En%20quoi%20consiste%20l'allocation%20pour%20aide%20d'une%20tierce%20personne%20?)

¹⁴ <https://handicap.belgium.be/fr/>, consulté en 2018

Logement social et ascenseur : des composantes indissociables ?

Les pannes d'ascenseurs coûtent cher, leur remplacement également, c'est pourquoi il est plus que temps pour le politique d'investir dans le logement social pour en augmenter le nombre, mais également maintenir et améliorer la qualité des logements existants.

Conclusion

Le logement social doit constituer un levier d'inclusion pour toute personne y habitant. Un problème comme une panne d'ascenseur est une sérieuse entrave à la fonction de l'habitation. Les impacts sont nombreux et majeurs : sociaux, économiques, sanitaires ... Toute une vie est perturbée lorsque surviennent de tels événements. Dès lors, comment se sentir en sécurité et en paix dans ce seul lieu sensé assurer la stabilité lorsqu'on s'y retrouve prisonnier ?

Comment se sentir inclus dans la société lorsqu'elle ne répond pas ou ne semble pas répondre, pendant plusieurs mois, à des problèmes aussi urgents ? Nous avons voulu faire écho aux difficultés rencontrées par les personnes qui nous interpellent. En tant qu'association de défense des personnes en situation de handicap, nous proposons en premier lieu une écoute des sentiments de la personne, mais aussi et surtout la sauvegarde de ses intérêts, en envisageant des solutions pratiques avec elle et en interpellant et dénonçant le politique.

Il est du devoir des responsables de sociétés de logements publics de pallier les manques qu'entraînent ces défauts.

Nous avons également voulu soulever des questions que posent ces pannes et les solutions existantes proposées aux personnes, en termes d'organisations, de coûts ... autant de problèmes qui ont des conséquences trop importantes pour ne pas être pris à bras le corps.

De cette façon, nous pourrions contribuer à réattribuer au logement social son rôle d'ascenseur social, et évidemment, le bon fonctionnement de tous les ascenseurs !

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

A - Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

B - Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Logement social et ascenseur : des composantes indissociables ?

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous en part, nous assurerons le relai de votre situation.

Handyaccessible®

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be